

I - Temps partiel de droit ou sur autorisation

La réalité des rythmes scolaires engendre des horaires variables dans les écoles. Par conséquent, les enseignants ayant la même quotité de travail à temps partiel pourront avoir une organisation hebdomadaire ou annuelle différente.

Organisation du service dans le cadre d'une répartition hebdomadaire à 8 demi-journées : écoles fonctionnant sur une semaine de quatre jours

Quotités	Service hebdomadaire d'enseignement (24heures)	Service annuel complémentaire (108heures)	Rémunération
75 %	6 demi-journées	81 heures dont 27 heures d'activités pédagogiques complémentaires	75 %
50 %	4 demi-journées	54 heures dont 18 heures d'activités pédagogiques complémentaires	50 %
80 %	6 demi-journées + 8 jours supplémentaires à effectuer sur des fonctions de remplaçant sur la période du 6 janvier 2020 au 27 mars 2020	87 heures dont 29 heures d'activités pédagogiques complémentaires	85,70 %

Organisation du service dans le cadre d'une répartition hebdomadaire à 9 demi- journées : écoles fonctionnant sur une semaine de quatre jours et demi

Quotités	Service hebdomadaire d'enseignement (24heures)	Service annuel complémentaire (108heures)	Rémunération
75 %	7 demi-journées dont obligatoirement 27 mercredis	81 heures dont 27 heures d'activités pédagogiques complémentaires	75 %
50 %	4 demi-journées semaine 1 5 demi-journées semaine 2 (1 mercredi sur 2)	54 heures dont 18 heures d'activités pédagogiques complémentaires	50 %
80 %	7 demi-journées dont obligatoirement 27 mercredis + 8 jours supplémentaires à effectuer sur des fonctions de remplaçant sur la période du 6 janvier 2020 au 27 mars 2020	87 heures dont 29 heures d'activités pédagogiques complémentaires	85,70 %

II – Modalité de fonctionnement du travail annualisé :

Quotité	Service annuel d'enseignement	Service annuel complémentaire	Rémunération
50 %	<u>période 1 :</u> du 02/09/2019 au 30/01/2020 <u>période 2 :</u> du 31/01/2020 au 03/07/2020	54 heures dont 18 heures d'activités pédagogiques complémentaires	50 %
80%	<u>période de décharge:</u> du 15/05/2020 au 03/07/2020	87h dont 29 heures d'activités pédagogiques complémentaires	85.70%

**DEMANDE DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL OU DE REPRISE A TEMPS PLEIN
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Reprise à plein temps 1^{ère} demande Renouvellement Changement de quotité

Nom..... Prénom

Nom de naissance..... Date et lieu de naissance

Adresse personnelle : N° Rue

Code postal Ville

Téléphone Portable Mail

Fonction (adjoint, directeur *, titulaire mobile, etc) :

Etablissement d'affectation :

A titre définitif provisoire

Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) oui non

Sollicite l'autorisation :

De reprendre mes fonctions à temps plein à compter du 01/09/2019

D'exercer mes fonctions à temps partiel de droit sur autorisation

Cocher la quotité souhaitée :

HEBDOMADAIRE	ANNUALISE
<input type="checkbox"/> 50% (voir annexe I)	<input type="checkbox"/> 50% (joindre les demandes conjointes des 2 enseignants concernés précisant les périodes travaillées par chacun(e) d'eux (elles)).
<input type="checkbox"/> 75% (voir annexe I)	<input type="checkbox"/> 80% (voir annexe I)
<input type="checkbox"/> 80% uniquement sur une année entière (voir annexe I)	

Lorsque le temps partiel de droit expire en cours d'année scolaire (3^{ème} anniversaire de l'enfant), je souhaite :

- poursuivre à temps partiel sur autorisation jusqu'à la fin de l'année scolaire selon la même quotité
- une reprise à temps plein en cours d'année scolaire après exercice à temps partiel de droit et accepte un complément de service en fonction des supports vacants à cette date.
- En cas de refus d'exercer sur le poste proposé la reprise à temps complet ne sera pas accordée.

J'envisage de verser une surcotisation pour les équivalents trimestres non travaillés OUI NON
Dans l'affirmative je demande un devis avant accord définitif des validations de trimestres
(Rappel : concerne uniquement les demandes sur autorisation à l'exclusion des personnels reconnus travailleurs handicapés).

Exposer succinctement les motifs de votre demande au verso de ce formulaire et, pour le temps partiel de droit, joindre les pièces justificatives.

Fait à :

le :

Signature :

Motifs de la demande :

Pièces à joindre :

- La **naissance** ou l'**adoption** d'un enfant.
 - Extrait d'acte de naissance, copie du livret de famille (à joindre lors de la 1^{ère} demande)

- **Pour donner des soins** à son conjoint marié, lié par un pacte civil de solidarité ou concubin, à un enfant à charge âgé de moins de vingt ans ouvrant droit aux prestations familiales, ou à un ascendant atteint d'un handicap, victime d'un accident ou atteint d'une maladie grave, nécessitant la présence d'une tierce personne.
 - Certificat médical émanant d'un **praticien hospitalier**,
 - document attestant du lien familial : livret de famille, acte de mariage, PACS, certificat de concubinage, attestation sur l'honneur accompagnée d'une facture attestant de l'adresse commune, (à joindre lors de la 1^{ère} demande)
 - pour des soins à un parent handicapé : carte d'invalidité, allocation pour adultes handicapés, indemnité compensatrice pour tierce personne, prestation de compensation du handicap,
 - pour un enfant handicapé : allocation d'éducation spéciale

Avis de l'IEN :

Favorable

Défavorable - Date de l'entretien

Motif du refus de l'IEN :

Signature de l'enseignant à l'issue de l'entretien

Signature de l'IEN